Jova | services comptables
JOHANNIE VACHON

DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION DE VOS DOCUMENTS SUR RENDEZ-VOUS OU LORSQUE VOUS LES DÉPOSEZ À NOS BUREAUX

Dans le but de nous aider à encore mieux vous servir et ainsi maximiser le temps que nous passons ensemble, veuillez suivre les directives suivantes lors de votre rendez-vous ou lorsque vous viendrez portez vos documents :

- **VEUILLEZ SORTIR TOUS VOS DOCUMENTS, T4 ET FEUILLETS DE TOUTES VOS ENVELOPPES.**
- Séparez clairement tous vos documents de ceux de votre conjoint(e) ou de vos enfants.
- **Calculer tous vos frais médicaux en vous servant du formulaire prévu à cette fin disponible sur votre portail ou disponible à notre bureau.**
- Utilisez nos formulaires, que vous trouverez sur votre portail ou disponible à nos bureaux, si vous êtes dans une des situations suivantes : vous êtes travailleur salarié ou à commission et vous voulez déduire des dépenses d'emplois (spécialement pour ceux qui ont fait du télétravail en raison de la COVID), vous êtes travailleur autonome, camionneur, vous avez un immeuble locatif ou vous avez des frais de déménagement à déduire.
- Une foule d'informations se retrouve dans votre portail en ligne dans le dossier = Formulaires
- **Si vous êtes locataire, apportez-nous le relevé 31 que votre propriétaire vous a remis.**

En suivant ces directives et en faisant le tri de tous vos documents avant de venir nous rencontrer, ceci nous permettra d'utiliser le temps que nous vous consacrons pour bien répondre à vos questions. **Notez que des frais supplémentaires pourront s'appliquer si nous devons faire le tri de vos documents pour vous ou si vous prenez un temps démesuré pour le faire devant nous.**

Notez que des frais pourront aussi s'appliquer si nous devons aller récupérer des feuillets manquants sur les sites de l'ARC ou de Revenu Québec (15$).

Merci de votre collaboration.

Jova